



Règlement du concours « Chante pour l'Or Bleu »

1. Accessibilité

Ouvert aux classes de 3^{ème} & 4^{ème} années primaires des écoles de Wallonie picarde. **Un seul projet par classe sera accepté.**

2. Inscription

Via le formulaire d'inscription avant la date limite communiquée.

3. Œuvre originale

La chanson et le clip doivent être originaux. Aucun contenu protégé par des droits sans autorisation.

4. Format des livrables

Chanson de 1-2 minutes ; clip en MP4/MOV, orientation paysage, 720p minimum.

5. Calendrier

Période	Étapes
Février/mars	Lancement & inscriptions Inscriptions pour le 31 mars 2026
Mars/avril	Création
Mai	Dépôt des projets le lundi 18 mai 2026
Juin	Jury & remise des prix (la date sera communiquée ultérieurement)



6. Jury & critères

Le jury évalue selon créativité, pertinence, qualité du clip, participation collective.

Critères	Description	Pondération
Créativité musicale	Originalité des paroles/mélodie ; cohérence du style.	30 %
Pertinence du message	Clarté des gestes pour préserver l'eau ; exactitude.	30 %
Qualité du clip	Mise en scène, cadrage, montage ; lisibilité.	20 %
Participation collective	Implication de la classe ; collaboration.	20 %

7. Droits à l'image & RGPD

Autorisation parentale requise ; respect de la vie privée et des données personnelles.

8. Propriété intellectuelle

La classe conserve ses droits ; l'intercommunale obtient une licence non exclusive pour la diffusion des clips.

9. Sécurité

Encadrement par l'enseignant(e); respect des règles de sécurité lors des tournages.

Pas d'enfant en maillot de bain.

10. Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation du présent règlement.